



Nombre de conseillers

- | | |
|---------------|---|
| • En exercice | 7 |
| • Présents | 7 |
| • Votants | 7 |
| • Absents | 0 |
| • Exclus | 0 |

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 09 octobre 2026

Date d'affichage : lundi 26 octobre 2026

Le seize octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Christelle PETITJEAN, Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.

Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

Délibération N°43/2026 PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2024 créant l'emploi de secrétaire générale de mairie, à une durée hebdomadaire de 10h00 (10/35^{ème}).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent à temps non complet, de secrétaire générale de mairie, au grade rédacteur, pour une durée hebdomadaire de service de 11 heures en raison de l'augmentation du volume de traitement : hausse durable des demandes et tâches à accomplir.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de porter, à compter du 1^{er} mars 2027, de 10 heures, temps de travail initial à 11 heures, temps de travail modifié, la durée hebdomadaire de service de l'emploi de secrétaire générale de mairie au grade de rédacteur.

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 26/10/2026 à 12h16

Référence de l'AR : 088-218803112-20261016-4320262-DE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2027.



Signé par Jean-Pierre POIROT (COMMUNE DE
MONTMOTIER),
le Maire
le 26/10/2026 à 12:02:58
Ref:12053430-18224518-1-D